

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE
DU TRIBUNAL CANTONAL
chargée d'examiner l'objet suivant :
Pétition M. Jean-Paul Vaney déposée le 26 avril 2012**

1. Préambule

Sous la présidence du soussigné, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal était composée de Mmes Anne Baehler Bech, Anne Papilloud, et de MM. Nicolas Mattenberger, Michel Mouquin, Jacques Haldy. M. Jean-Marc Sordet était exusé.

La Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal a examiné la pétition mentionnée en titre le 27 juin 2012.

2. Description de la pétition

Il s'agit d'un litige avec un établissement bancaire. Le pétitionnaire « considère, en l'occurrence, qu'il y a de façon générale : mauvaise foi, abus de pouvoir, abus d'autorité, abus de confiance, collusion, partialité, préméditation, manigances, machination, contrainte, intimidation, persécution, humiliation, tort moral, atteinte à l'honneur et atteinte à la santé ».

3. Délibérations

Face à ces accusations graves, la CHSTC a adressé, en date du 3 juillet 2012, un courrier au pétitionnaire, l'invitant à préciser en quoi il pouvait considérer qu'il y aurait, dans son cas, déni de justice. Dans sa réponse datée du 19 juillet 2012, le pétitionnaire se plaint essentiellement des décisions prises par la justice. Rien, dans son dossier, ne laisse apparaître un quelconque déni de justice.

La CHSTC rappelle qu'elle n'est pas habilitée à se prononcer sur le fond d'une affaire, ni dans le sens demandé par le pétitionnaire, ni dans le sens opposé : elle n'a pas à dire si la Justice a eu raison ou si elle a eu tort. Dans le cas de la présente pétition comme dans les autres qui lui sont soumis, elle se contente de vérifier que les voies de droit ont été respectées. Or tel lui paraît être le cas ici.

Il ne fait pas de doute que les sentiments exprimés par le pétitionnaire et relevés ci-dessus peuvent naître lorsqu'un individu se trouve en proie à des difficultés financières. Mais ces sentiments ne sauraient suffire à affirmer que la justice n'a pas été rendue.

4. Vote

Classement de la pétition

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Abstentions : 0

Par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Lausanne, le 21 novembre 2012.

Le rapporteur :
(signé) *Jacques-André Haury*